Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260217-14_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 16 février 2026

Service référent : *Direction des Finances et de la Commande publique*

Objet : Sécurisation circulation publique – Requalification de la rue du Port de Pêche et de la rue Sankt Mang – Demande de subventions et fonds de soutien

L'An deux mil vingt-six, le seize février à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix février, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, M. Serge BROSOLO, Mme Christine POUILLET, M. Hugues VANNIER, M. Jean-Michel BELZ, Mme Marie-Céline BARGAIN, adjoints au Maire, M. Alexis LIGEOUR, M. Gérard MAISNIER, Conseillers Municipaux délégués, M. Alain MOREAU, Mme Dorothée BOBEAU, Mme Marie-Thérèse NUGUES, Mme Nicole KIRCHGESSNER, Mme Sylvie BOSSARD, M. Marc ESPA, Mme Corinne LE JEUNE, M. Dominique CALCAGNO, Mme Laurence GONNOT, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne TURI, Mme Sophie LEMOULINIER, M. Alain RICHARD.

Représentés : Sabine JEGOU représentée par M. Gildas QUENDO, M. Gildas GOUARIN représenté par M. Marc ESPA, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, Mme Alizée POUILLET représentée par M. Patrick LE ROUX.

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BOBEAU.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260217-14_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 16 février 2026
Délibération n° 14/2026

Service référent : *Direction des Finances et de la Commande publique*

Objet : Sécurisation circulation publique – Requalification de la rue du Port de Pêche et de la rue Sankt Mang – Demande de subventions et fonds de soutien

Rapporteur : Monsieur Serge BROSOLO, adjoint aux Finances, aux mobilités douces et au Mécénat.

Exposé :

La ville entreprend la requalification du haut de la rue du Port de Pêche et la rue Sankt Mang afin de mieux assurer la sécurité des flux, en particulier, les circulations douces pour les écoles.

Cette sécurisation permettra de circuler de manière apaisée :
- rue des feu follets et route de Kerné (accès du quartier de Kerné, de l'avenue du Général De Gaulle et de la Zone d'activité économique), sens unique pour les véhicules motorisés, deux sens pour les cycles ;
- le haut de la rue du Port de Pêche, en particulier, au niveau du Super U très fréquenté par des voies dédiées aux cycles et un rond-point priorité cycles ;
- rue Sankt Mang (sens unique véhicules motorisés et deux sens pour les cycles) avec un accès vers les écoles, la Gare et la place Duchesse Anne, par la traversée de la Maison des associations.

L'aménagement consiste à créer un giratoire, des plateaux surélevés et des voies cyclables dédiées.

Le cout du projet pour la sécurisation publique est estimé 626 540 € HT (hors éclairage public : 148 000 €). Les travaux seront réalisés entre avril et octobre 2026.

Dans le cadre d'une convention de projet urbain partenarial (PUP), la société Super U participera à hauteur de 133 000 €.

L'Etat propose chaque année une Dotation d'Equipement pour les territoires ruraux (DETR) dont l'un des objectifs prioritaires est la sécurisation publique notamment aux abords des écoles. Le montant de la subvention est plafonné à 150 000 €.

La Communauté de communes propose un dispositif de soutien aux mobilités douces pour les axes de maillage communal à hauteur de 25% des dépenses liées aux aménagements cyclables.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260217-14_2026-DE

Le plan de financement est le suivant :

	Dépenses (HT)
Travaux de génie civil	597'965 €
Etudes	28'575 €
TOTAL	**626 540 € HT**

	Recettes	
PUP (Super U)	133'000 €	
Dépenses éligibles	***493 540***	
Ville (autofinancement)	222 093 €	45%
Etat (DETR)	148 062 €	30%
AQTA	123 385 €	25%
TOTAL	**626 540 €**	**100%**

Les travaux seront réalisés entre le 1er avril et le 30 octobre 2026.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- le projet de sécurisation des circulations douces sur le secteur rue du Port de Pêche, rue Sankt Mang ainsi que le plan de financement présentés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier adjoint, à solliciter les subventions et fonds de soutien présentés et à signer tout document afférent à son exécution

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance du 10 février 2026, la Commission municipale Finances et Commande publique a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 17 octobre 2025 relative à la programmation 2026 DETR/DSIL,

Vu les dispositifs de soutien de la Communauté de communes pour les mobilités douces,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE le projet de sécurisation des circulations douces sur le secteur rue du Port de Pêche, rue Sankt Mang ainsi que le plan de financement présentés ;

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260217-14_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions et fonds de soutien présentées dans l'exposé et à signer tout document afférent à son exécution ;

DIT que les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être déléguées au Premier adjoint ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution à la Direction des Finances et de la Commande Publique ainsi qu'aux services techniques ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 17 février 2026

Le Maire

Patrick LE ROUX

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

R. A. A. : 2026
Classification actes : FINANCES LOCALES